

Mercredi 4 novembre 2015

www.lavenirdelartois.fr

I ARRAGEOIS

Ce commercial a failli perdre son permis avant d'être relaxé

Commercial, cet Arrageois parcourt 80 000 km par an. Sur la route, il a laissé des points. Il a même failli y laisser son permis, mais il a trouvé une solution

Il prend moult précautions, ce témoin : « On est bien d'accord, il n'y aura pas mon nom dans le journal ? » Il entend donc être discret.

Cet Arrageois tient à son travail. Il sait très bien qu'il a failli faire une croix dessus l'an dernier. Il raconte sans trop en dire : « Je revenais d'une soirée un peu arrosée avec des amis. J'ai été contrôlé à 0,52 mg par litre. » Un taux deux fois supérieur à la norme en vigueur. Ce commercial parcourant près de 80 000 km par an sait qu'il risque de perdre son permis : « Et si je n'ai plus de permis, je perds mon emploi. »

Il recherche un avocat pour plaider ce dossier et choisit M^e An-

« Si je n'ai plus de permis, je perds mon emploi. »

toine Régley « car c'est le seul qui m'a parlé de relaxe et de vice de forme ». Bonne pioche. Inquiet en début d'audience, « mais rassuré par mon conseil », il en ressort relaxé pour un vice de forme. « Je

l'avoue, j'ai pas trop compris pourquoi. » Récidiviste, l'Arrageois aurait dû voir son permis annulé lors d'une procédure de plaider coupable : « J'ai refusé cette procédure. On est allés devant le tribunal. J'ai vérifié et j'ai trouvé que l'éthylotest n'avait pas été vérifié dans les 12 mois », détaille son conseil. Et voilà son client relaxé.

Un investissement rentable

L'Arrageois fera appel une seconde fois à l'avocat lillois, « car j'étais presque arrivé à zéro point ». Encore une fois, M^e Régley relève des vices de procédure. Aujourd'hui, son client dispose d'un matelas confortable de huit points. Mauvais conducteur, notre témoin ? Pas pour lui, il plaide « les erreurs d'inattention » et rappelle qu'il roule beaucoup : « Quand on fait 80 000 km par an, on est forcément exposés. Je n'ai pas le choix. »

Au final, il évalue ses frais d'avocat à 3 000 euros. Un investissement qu'il estime « rentable ». Avant d'apporter un peu de mesure : « Pour moi, ça l'a été. Mais, il y a toujours un risque. »

ANTOINE DA SILVA



S'il avait laissé la procédure se dérouler, ce commercial aurait perdu son permis et son emploi.

QUESTIONS À M^e Antoine Régley, avocat du droit routier

« Les gens se font avoir »

Sur sa page Facebook L'Avocat de votre permis de conduire, Antoine Régley compte 15 000 abonnés. C'est lui qui a permis à cet Arrageois (lire ci-dessus) de ne pas perdre son permis.

Comment êtes-vous venu à vous intéresser au droit routier ?

Mon truc, c'est le pénal. J'ai débuté chez un confrère qui faisait du droit routier. J'ai remarqué que les gens se font avoir par les procédures. Elles sont soi-disant simplifiées et raccourcies par des ordonnances pénales ou des procédures de plaider coupable. Mais c'est une sorte de mensonge étatique. Les gens ont intérêt à contester et à aller devant un tribunal. C'est peut-être impressionnant et ça coûte en frais d'avocat, mais c'est dans leur intérêt.

Quelle sont les stratégies que vous mettez en place pour que vos clients conservent leurs permis ? D'abord, on conteste. Puis, on es-



M^e Régley a fait du droit routier son cheval de bataille.

saie de gagner du temps. Si la procédure prend du temps avant le jugement, le client peut avoir le temps de faire un stage pour récupérer des points avant. Ces procédures peuvent durer deux ans et l'on peut faire un stage pour récupérer ses points tous les neuf mois. Les vices de procédure sont fré-

quents ?

Il y a deux raisons principales aux vices de procédure. D'abord sur les raisons du dépistage. Il y a des règles à respecter. Puis avec l'éthylomètre. L'appareil doit être vérifié chaque année. Après, il faut aussi réussir à convaincre les juges parce que la cour de cassation ferme la porte à ces vices de procédure. J'essaie de convaincre les juges de ne pas suivre la cour de cassation.

Vous n'avez pas l'impression de remettre des chauffards sur le circuit ?

Je ne me pose jamais cette question. Je suis un mauvais perdant. Je veux gagner mes dossiers. Après, quand je vois quelqu'un conduire mal, je suis comme tout le monde, ça m'énerve. Tout le monde tape sur les délinquants routiers. J'aime être à côté de celui que personne ne défend. Je défends des gens qui risquent de perdre leur travail, pas des chauffards.

« C'est de bonne guerre »

Ancien gendarme et désormais responsable du comité Pas-de-Calais de l'association Prévention routière, Jean-Claude Hauteœur connaît parfaitement le sujet : « Les avocats ont toujours joué sur les procédures. C'est de bonne guerre. Quand j'étais sur le terrain, ça existait déjà. »

Dans l'exercice de ses anciennes fonctions de gendarme, il se souvient « de constatations de plus en plus pointues. On doit laisser de moins en moins de choses au hasard. » Au hasard, et surtout aux avocats, prêts à se saisir du moindre vice de procédure.

Par contre, le responsable départe-



Jean-Claude Hauteœur.

tement pointe le sentiment d'impunité que peut laisser ce type de relaxe : « C'est quand même aberrant si l'on compare avec la personne condamnée pour un oubli de ceinture. Et si la personne relaxée reprend le volant, se tue ou tue quelqu'un ? »

isolimmo
La solution pour isoler votre bien immobilier

ISOLATION THERMIQUE
des façades, des sous-sols
et soufflage des combles

RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT
RGE

ARRAS - Tél. 03 21 55 22 51 - 06 50 85 30 03 - www.isolimmo.fr